



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa			
<b>Date</b>	Jeudi 19 août 2021	<b>Heure de départ</b>	16 h		
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 12 : Dégagé Temp.: 26°C)		<b>Venteux:</b> 8 km/h (Ouest)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 12 : Rapide (Variante 0 s)				
<b>Nombre de courses</b>	12	<b>Courses de qualification</b>	1 BF	<b>Inscriptions totales</b>	91/110
<b>Total des paris mutuels</b>	\$219,409				
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber, Michael	Frenette, Ben	Coles, Sharla (à distance)

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Aucun examen de film ni de problèmes signalés pour aujourd'hui.

### Courses :

- Clarke Steacy a été autorisé à se retirer d'une course.
- Robert Robinson a été autorisé à se retirer d'une course.

1. Rien à signaler.

2. Nous avons discuté la cadence de la course (28 59<sup>4</sup> 129 157<sup>3</sup>) et l'obligation du conducteur lorsqu'il exécute un dépassement, avec le meneur du #4, "SKY SPIRIT", (Pierre Bovay), au sujet du deuxième quart. L'explication de M. Bovay (meneur d'un cheval débutant et partant pour la première fois) a été en partie

acceptée sans qu'une sanction réglementaire ne soit requise. Rien à signaler.

3. Le #5, "BOTOX BEAUTY", (Marc St. Louis), a fait un bris d'allure avant le départ et ensuite une sortie. M. St. Louis a déclaré que son cheval refusait l'amble. Comme le #5 ne s'était pas rendu jusqu'au poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton, un remboursement de \$11,243 a été opéré pour ce cheval (règle de la CAJO 22.03(I)). Le #5 se qualifie pour la performance et pour le départ. L'entraîneur en a été averti.

Nous avons discuté la règle de la CAJO 22.23.04(d) (le conducteur doit en tout temps être en contrôle de son cheval) avec le meneur du #6, "SPORTY GUSSIE", (Darcy Clancy), et au sujet de l'abandon des guides observé dans le dernier droit. M. Clancy a été averti qu'il s'agissait d'une action inacceptable et dangereuse. Rien à signaler.

4. Rien à signaler.
5. Même si le deuxième quart était plus lent de trois secondes que le premier (26<sup>4</sup> 56<sup>4</sup>), le comité n'a pas trouvé utile de discuter avec le meneur du #4, "STEELMEATREASURE", (Marc St. Louis), comme ce cheval se trouvait à environ 2 à 3 longueurs devant le poteau de ¼ de mille. Rien à signaler.
6. Examen du bris d'allure effectué par le #9, "PHENOM SEELSTER", (Marc St. Louis), qui a fait un bris avant le poteau de ¼ de mille et a terminé la course en 5<sup>e</sup> position. Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure.

Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/c1KRvYFaOMc>

Examen des bris d'allure effectués par le #4, "LOCHABER", (Samuel Fillion), qui a fait un bris d'allure après le départ et ensuite et avant et après le poteau de ¼ de mille. Lors du bris d'allure, le #4 a en effet provoqué des interférences au #6, "JIMS BIG THRILL", (Philippe Trudeau), et au #8, "IRAD OR TEES", (Stephane Brosseau). Aucun placement n'est requis, comme le #4 a terminé la course en 9<sup>e</sup> position (la dernière).

Le meneur du #2, "GODIVA WATCH ME", (Claude Larose), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.

7. Le #3, "MONTANABLACKANGEL", (Samuel Fillion), après le départ, a eu de l'équipement brisé (buxton), entraînant le bris d'allure avant le poteau de ¼ de mille. Il a été signalé dans la statistique avec un bris d'équipement. Le meneur du #5, "RAISING RUSTY", (Stephane Pouliot), s'est vu ajouter un avertissement officiel à sa licence, pour la stimulation faite dans le dernier droit. Rien à signaler.
8. Examen du bris d'allure effectué par le #4, "THE TWIST" (Guy Gagnon), après le départ. Lors du bris d'allure, le #4 a en effet provoqué des interférences au #2, "DGS RUNFORHIM", au #3, "MACH JACOBS", au #5, "THREE TRICK GAINER", au #6, "MACH TIES", et au #8, "DELLAS BOY". Aucun placement

n'est requis, comme le #4 a terminé la course en 8<sup>e</sup> position (la dernière). Rien à signaler.

9. Rien à signaler.
10. Nous avons discuté la cadence de la course (27<sup>4</sup> 58<sup>2</sup> 128<sup>2</sup> 156<sup>4</sup>) avec les meneurs du #1, "SAULSBROOK KAISEN", (Guy Gagnon), le cheval vainqueur, et du #4, "HES GOT A VENDETTA", (Stephane Brosseau), arrivé en 4<sup>e</sup> position. Après le poteau de ¼ de mille, le #1 était à l'intérieur avec le #4 à son extérieur. M. Gagnon a déclaré s'être servi du #4 pour se protéger. M. Brosseau, quant à lui, a déclaré qu'il ne pouvait pas avancer au-delà du #1. Aucune infraction. M. Gagnon a été averti au sujet du deuxième quart. Rien à signaler.
11. Enquête pour la course du #7, "MACHING BEAUTY", (Jason Gilchrist), qui s'y était rendu en premier, permettant au cheval vainqueur, le #4, "THINKINGOFOUBABE", (Guy Gagnon), et au #1, "JUST MY SHADOW", (Marc St. Louis), arrivé en 3<sup>e</sup> position (DH), de passer à l'intérieur. Après l'examen de la vidéo, il a été déterminé le #7 avait dévié loin, en permettant aux chevaux arrière l'espace nécessaire pour avancer. Aucune infraction. M. Gilchrist a déclaré que le mors glissait dans la bouche du cheval et qu'il n'était pas capable de le diriger proprement. L'entraîneur fera les ajustements nécessaires pour corriger le problème. Rien à signaler.  
Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/S7mDghgAo74>
12. Le #2, "SOMEWHERE BETTOR", (Pascal Berube), a terminé la course distancé et devra se qualifier pour la performance. L'entraîneur en a été averti. Rien à signaler.

**Réclamations :** Aucune